### DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE



### LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SÉANCE DU JEUDI 25 Mai 2023

L'Assemblée Communale s'est réunie le jeudi 25 Mai 2023 sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire de Besançon.

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°3), Mme Anne BENEDETTO (à partir de la question n°3), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à partir de la question n°3), Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°16 incluse), M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n°3), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à partir de la question n°6), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n°8), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR (jusqu'à la question n°17), Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°5 incluse, à partir de la question n°9 et jusqu'à la question n°16 incluse), M. Yannick POUJET (à partir de la question n°4), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n°20 incluse), Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°3), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER (jusqu'à la question n°2 incluse et à partir de la question n°5), M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n°5 incluse).

Secrétaire:

Mme Elise AEBISCHER

Etaient absents :

M. Kévin BERTAGNOLI, M. Philippe CREMER, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme

Claude VARET

Procurations de vote:

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, M. François BOUSSO à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Philippe CREMER à Mme Sylvie WANLIN, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Marie LAMBERT à Mme Karine DENIS-LAMIT (à partir de la question n°9), Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Juliette SORLIN à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Sébastien COUDRY à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Yannick POUJET à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n°2 incluse et à partir de la question n°17), Mme Marie ZEHAF à Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°6), M. Gilles SPICHER à Mme Pascale BILLEREY (de la question n°3 à la question n°4 incluse), M. Jean-Hugues ROUX à M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n°21), Mme Lorine GAGLIOLO à M. Anthony POULIN, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. André TERZO (à partir de la question Mme Laurence MULOT à M. Pierre-Charles HENRY (à partir de la question n°17).

\* \* \*

1 - Désignation d'un-e secrétaire de séance - Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 Avril 2023.

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Mme Elise AEBISCHER secrétaire de séance et approuve le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 Avril 2023.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre: 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 0

2 - Délégation du Conseil Municipal accordée à Mme la Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

3 - Désignation de référents déontologues des élus locaux - Adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le Centre de Gestion du Doubs.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'adhésion de la ville de Besançon à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le centre de gestion du Doubs dans le cadre de la désignation de référents déontologues ;
- désigne en qualité de référents déontologues des élus les personnes suivantes :
  - Monsieur Stéphane BARTEAUX, magistrat administratif;
  - Monsieur Christian BAUZERAND, magistrat administratif;
  - Madame Pascaline BOULAY, magistrat administratif;
  - Madame Aurore GRANERO, maitre de conférences en droit public ;
  - Monsieur Xavier MONLAU, magistrat administratif;
- précise que cette liste pourra évoluer, pendant toute la durée fixée pour l'exercice de leurs fonctions, conformément à celle retenue par le centre de gestion
- fixe à six ans la durée d'exercice de leurs fonctions
- fixe les modalités de leur saisine et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis sont rendu, les moyens matériels mis à leur disposition et les modalités de rémunération conformément à la convention jointe
- adopte la charte de l'élu local telle que définie en annexe ;
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention jointe en annexe.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre: 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 0

04 - Adaptation au changement climatique - Plan Sécheresse de la Ville.

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet de plan sécheresse présenté,

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre: 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 0

05 - Présentation des projets lauréats de la saison 1 du budget participatif.

À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la liste des projets lauréats du budget participatif 2022 – 2023 qui seront réalisés par la collectivité.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour: 55

Contre: 0

Abstention: 0

06 - Actualisation de la Liste des Emplois Permanents - Ville de Besançon Création d'un emploi de rédacteur et suppression d'un emploi d'attaché au sein de la Direction du Patrimoine Historique.

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité des suffrages exprimés (10 abstentions), le Conseil Municipal :

- autorise la création d'un emploi de rédacteur (chef de secteur) et la suppression d'un emploi d'attaché (chef de service) au sein de la Direction du Patrimoine Historique,
- adopte l'actualisation de la liste des emplois permanents pour tenir compte de l'ensemble de ces créations intervenant sur le budget principal,
- autorise le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents au sein de la Ville de Besançon, dans le cadre de la législation en vigueur et en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour: 45

Contre: 0

Abstentions: 10

Conseiller intéressé : 0

### 07 - Congrès - Attribution de subventions - Troisième répartition au titre de l'année 2023.

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité (55 pour), le Conseil Municipal procède à un vote séparé, conformément à l'article 19 du règlement intérieur.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :

- 500 € pour l'Université de Franche-Comté,

- 500 € pour l'Université de Franche-Comté, Unité de recherche ELLIADD,
- 2 000 € pour l'Association Amicale Rotary Club Unesco.

Mmes Pascale BILLEREY (1), Karine DENIS-LAMIT (1), Frédérique BAEHR (1) et MM. Anthony POULIN (2), Jean-Emmanuel LAFARGE (1), Yannick POUJET (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour: 48

Contre: 0

Abstention: 0

Conseillers intéressés : 7

A la majorité (10 contre), le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution de la subvention d'un montant de 1 500 € à l'Association La Pive.

Mme Lorine GAGLIOLO (1), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 44

Contre: 10

Abstention: 0

# 08 - Accords-cadres pour l'impression, la distribution et la régie publicitaire des magazines de la Ville de Besançon et du Grand Besançon Autorisation de signature.

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les accordscadres relatifs à l'impression, la distribution (lot 1 – distribution à Besançon des magazines Besançon Votre Ville et Plus Grand Besançon) et la régie publicitaire des magazines, avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre: 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 0

### 09 - NPNRU Planoise - Déconstruction de 3 immeubles de Néolia sis 2,4,6 rue de Savoie.

M. Saïd MECHAI (1) et Mme Aline CHASSAGNE (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions), le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la déconstruction des immeubles, propriétés de Néolia, sis 2, 4, 6 rue de Savoie à Besançon, conformément aux dispositions de l'article L.443-15-1 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 44

Contre: 0

Abstentions: 9

Conseillers intéressés : 2

### 10 - Acquisition à la SAFER Bourgogne Franche-Comté de terrains situés chemin des Journaux.

A l'unanimité, le Conseil Municipal:

- se prononce favorablement sur l'acquisition de terrains situés chemin des Journaux,
- autorise Madame la Maire, ou l'élu délégué, à signer l'acte notarié nécessaire à cette acquisition.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre: 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 0

# 11 - Ilot Pompiers - Signature d'une convention opérationnelle avec l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la signature d'une convention opérationnelle dite « Phase 2 » pour l'acquisition et la gestion des biens immobiliers situés dans « l'îlot Pompiers » (parcelles cadastrées section HZ n° 80-225-229-287-332-347) avec l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC.
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre: 0

Abstention: 0

## 12 - Révolution végétale - Démarche participative pour le projet de végétalisation de la place de la Révolution.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- prend connaissance du projet de végétalisation de la place de la Révolution présenté et retenu par les habitants lors de la réunion de restitution du 1er avril 2023,

- approuve le lancement de l'opération,

 autorise Mme la Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, l'Etat, la Région Bourgogne-Franche-Comté, le Département du Doubs et tout autre partenaire potentiel, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre: 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 0

# 13 - Groupement de commandes pour la fourniture du Gaz Naturel et ses services associés - Autorisation de signature des marchés publics.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer les accordscadres ainsi que les marchés subséquents correspondants avec les titulaires retenus par la Commission d'Appel d'Offres pour la fourniture du Gaz Naturel et ses services associés.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre: 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 0.

#### 14 - Direction Maîtrise de l'Energie - Programme de travaux 2023.

A l'unanimité, le Conseil Municipal:

- approuve le programme de travaux de la Direction de la Maîtrise de l'Energie,

 autorise Madame la Maire, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès de l'Etat, du Département du Doubs, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, de Grand Besançon Métropole, de l'ADEME et de tout autre partenaire susceptible de participer aux opérations du programme de travaux 2023, la ville s'engageant à prendre en charge les financements nonacquis.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre: 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 0

# 15 - Construction de serres botaniques - consolidation du plan de financement - Subventions FEDER.

A l'unanimité des suffrages exprimés (10 abstentions), le Conseil Municipal :

- approuve le plan de financement consolidé de la construction des serres botaniques ;

- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à confirmer ou solliciter les subventions auprès des partenaires selon le plan de financement évoqué dans le rapport, et auprès de tout autre partenaire potentiel, et à signer les éventuelles conventions de subvention à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour: 45

Contre: 0

Abstentions: 10

16 - Plan Ecoles et Crèches : Réhabilitation lourde de l'établissement d'accueil du jeune enfant de Saint-Ferjeux - Approbation du programme et de l'enveloppe prévisionnelle des travaux.

A l'unanimité, le Conseil Municipal:

- approuve le programme de travaux et le montant du coût prévisionnel des travaux fixé à 1 947 700 € HT (valeur mars 2023),

autorise Mme la Maire, ou son représentant, à solliciter ou confirmer des subventions auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté, de l'Etat, du Département du Doubs et de la CAF et de tout autre partenaire susceptible de participer à l'opération, et à signer les éventuelles conventions de subvention à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre: 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 0

17 - Plan Ecoles et Crèches : Réhabilitation lourde de l'école primaire Condorcet - Approbation du programme et de l'enveloppe prévisionnelle des travaux.

Les élus du groupe Ensemble Bisontins! dépose l'amendement suivant:

« Page 3 du rapport, chapitre II, intitulé « DESCRIPTION DU PROJET », partie « Espaces extérieurs », à la 3ème ligne du 1er alinéa, substituer aux mots : « non-genrés », les mots : « qui favorisent les interactions entre les enfants »

#### EXPOSÉ SOMMAIRE:

La cour de récréation est un lieu de socialisation. Son aménagement doit favoriser les interactions entre tous les enfants, sans idéologie. »

A la majorité (41 contre) et après en avoir débattu, le Conseil Municipal rejette cet amendement.

Amendement rejeté à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : 14

Contre: 41

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 0

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le programme de travaux et l'enveloppe prévisionnelle de l'opération estimée à 3 800 000 € TTC TDC,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté, de l'Etat, de l'Union Européenne, du Département du Doubs et de tout autre partenaire susceptible de participer à l'opération, et à signer les éventuelles conventions de subvention à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour: 55

Contre: 0

Abstention: 0

18 - Plan Ecoles et Crèches : Réhabilitation lourde de l'école élémentaire Paul Bert - Attribution et signature du marché de maîtrise d'œuvre.

A l'unanimité, le Conseil Municipal:

- attribue le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation lourde de l'école élémentaire Paul Bert à l'équipe représentée par le mandataire AMIOT LOMBARD ARCHITECTURES pour un montant d'honoraires de 628 518,00 € HT,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté, de l'Etat et de tout autre partenaire susceptible de participer à l'opération, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre: 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 0

19 - Plan Ecoles et Crèches : Rénovation énergétique de l'école élémentaire Viotte - Signature d'un avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n° 1, d'un montant de 64 972,27
   € HT, au marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de l'école élémentaire Viotte.
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté, de l'Etat, du Département du Doubs, de l'Union Européenne et de tout autre partenaire susceptible de participer à l'opération, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre: 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 0

20 - Travaux d'entretien, de grosses réparations et de réaménagements dans divers bâtiments et propriétés de la Ville de Besançon, de Grand Besançon Métropole et du CCAS - Autorisation de signature de l'accord-cadre.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'accord-cadre à bons de commandes avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres pour les lots suivants :

- Lot n° 1 : Démolition Maçonnerie VRD ;
- Lot n° 2 : Maçonnerie bâti patrimonial Pierre de taille ;
- Lot n° 3 : Couverture Zinguerie ;
- · Lot n° 5 : Etanchéité ;
- · Lot n° 7 : Serrurerie Métallerie ;
- · Lot n° 8 : Menuiserie intérieure bois, agencement ;
- Lot n° 9 : Plâtrerie / peinture intérieure et extérieure ;
- \* Lot n° 10 : Ravalement de façade / ITE ;
- Lot n° 12 : Revêtements de sols souples ;
- Lot n° 17 : Chauffage Ventilation Traitement d'air ;
- Lot n° 19 : Electricité : courants forts et faibles.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre: 0

Abstention: 0

### 21 - Convention de délégation pour l'organisation des navettes scolaires par la Ville de Besancon.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la convention de désignation de l'autorité organisatrice de second rang et de délégation de compétence pour les services de transport scolaire entre Grand Besançon Métropole et la Ville de Besançon,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

Conseiller intéressé : 0 Abstention: 0 Pour: 55 Contre: 0

#### 22 - Subventions à des séjours scolaires.

MM. Jean-Emmanuel LAFARGE (1) et Nicolas BODIN (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution de subventions aux écoles Jean MACE et Antonin FANART.

Rapport adopté à l'unanimité

Conseillers intéressés : 3 Abstention: 0 Pour : 52 Contre: 0

### 23 - Partenariat avec France Active Franche Comté dans le cadre de la structuration et la mise en œuvre du tiers-lieu jeunesse.

A l'unanimité, le Conseil Municipal:

- se prononce favorablement sur :
  - la proposition de convention de partenariat avec France active Franche-Comté dans le cadre de la démarche Générateur Bourgogne-Franche-Comté pour la création d'un Tierslieu jeunesse au 27 rue de la République.
  - l'attribution à France Active, d'une subvention de 20 000 € au titre des années 2023/2024 (soit 15 000 € en 2023 et 5 000 € en 2024).
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat.

Rapport adopté à l'unanimité

Conseiller intéressé: 0 Abstention: 0 Contre: 0 Pour: 55

### 24 - Festival International de Musique de Besançon Franche-Comté - Convention financière 2023.

Mmes Aline CHASSAGNE (1), Juliette SORLIN (2) et MM. Olivier GRIMAITRE (1) et François BOUSSO (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal

- se prononce favorablement sur la proposition d'attribution de la subvention 2023 au Festival International de Musique de Besançon Franche-Comté d'un montant de
- se prononce favorablement sur l'autorisation du versement de ladite subvention au Festival International de Musique de Besançon Franche-Comté,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention financière 2023 entre la Ville de Besançon et le Festival International de Musique de Besançon Franche-Comté.

Rapport adopté à l'unanimité

Conseillers intéressés : 5 Abstention: 0 Contre: 0 Pour: 50

#### 25 - Fête de la musique 2023.

MM. François BOUSSO (1) et Damien HUGUET (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la proposition d'attribution de subventions à cinq structures pour un montant total de 18 613 € répartis de la façon suivante,
  - 2 000 € à l'association Citron Vert ;
  - 2 000 € à l'Association Sportive et d'Education Populaire (ASEP);
  - 2 000 € à l'association Uppertone ;
  - 2 313 € à l'association Tralalère ;
  - 10 300 € à l'association Le Bastion.
- se prononce favorablement sur l'autorisation de versements à ces structures,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la nouvelle convention à intervenir avec l'ASEP.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre: 0

Abstention: 0

Conseillers intéressés : 2

#### 26 - Subventions à des associations culturelles - Deuxième attribution 2023.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la proposition d'attribution de subventions à 18 associations et structures culturelles au titre du dispositif de soutien à la création, à la diffusion, à l'action culturelle, pour un montant total de 102 000 €, à savoir :
  - 2 000 € à l'association MADIBA DHARMA,
  - 2 000 € à l'association MOKA POOKA,
  - 1 500 € à l'association OFAM PRODUCTIONS,
  - 3 000 € à l'association TRALALERE,
  - 1 500 € à l'association L'ART D'ÊTRE TOUS ENSEMBLE,
  - 6 000 € à l'association TERALUNA,
  - 7 000 € à l'association GRAINE DE VIE,
  - 13 000 € à l'association BAL,
  - 9 000 € à l'association UN CHÂTEAU EN ESPAGNE,
  - 10 000 € à l'association DAY FOR NIGHT,
  - 12 000 € à l'association NA,
  - 12 000 € à l'association 1 DES SI,
  - 6 000 € à l'association MUCHMUCHE COMPANY,
  - 5 000 € à l'association PIECES DETACHEES.
  - 2 000 € à l'association ASTRAGALE,
  - 3 000 € à l'association A DEMAIN J'ESPÈRE,
  - 4 000 € à l'association 3615 SENOR,
  - 3 000 € à l'association FLECHIR LE VIDE EN AVANT (EN FAISANT UNE TORSION DE COTE),
- se prononce favorablement sur la proposition d'attribution de trois subventions à trois écoles de musique au titre du soutien aux écoles de musique de Besançon, pour un montant total de 45 465 €, à savoir :
  - 14 572 € à l'association le CAEM,
  - 9 219 € à l'association OHMB,
  - 21 674 € à l'association AMUSO,
- se prononce favorablement sur l'autorisation des versements à ces associations,
- autorise Mme la Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir avec l'association NA, l'association le CAEM, l'association OHMB et l'association AMUSO.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour: 55

Contre: 0

Abstention: 0

## 27 - Convention d'accueil entre la Ville de Besançon et l'Université de Franche-Comté pour l'accueil d'une chercheuse au musée des beaux-arts et d'archéologie.

Mmes Pascale BILLEREY (1), Karine DENIS-LAMIT (1), Frédérique BAEHR (1) et MM. Anthony POULIN (2), Yannick POUJET (1), et Jean-Emmanuel LAFARGE (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention d'accueil de Mme Colette MOREL à l'Université de Franche-Comté.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 46

Contre: 0

Abstention: 0

Conseillers intéressés : 9

#### 28 - Subventions associations sportives.

M. Damien HUGUET (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal:

- se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :
  - Manifestations sportives et subventions exceptionnelles :

111011	mootatione open me	
*	Soleil Brille Pour Tout le Monde	1 000 €
	UNSS	3 000 €
*	Nos Enfants d'Ailleurs	500 €
	Besançon Curling	1 000 €
ě	Sporting Club Clémenceau	2 000 €
	Besançon Full Self-défense	1 000 €
	SNB aviron	5 000 €

Animations :

ASEP

30 000 €

- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention d'objectifs et de moyens à intervenir avec l'ASEP pour l'année 2023.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre: 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 1

# 29 - Concession de service public ALSH avec les Francas du Doubs - Avenant n° 5 - Substitutions temporaires de locaux.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°5 au contrat de CSP ALSH 2021-2025,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer cet avenant.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre: 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 0

# 30 - Tarifs pour la saison 2023/2024 des Maisons de quartier et Établissements de vie sociale municipaux.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les tarifs applicables pour la saison 2023/2024 des Maisons de guartier municipales.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre: 0

Abstention: 0

#### 31 - Subventions Animation de quartiers - 1ère attribution 2023.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'attribution de 15 subventions à des associations pour un montant total de 71 500 €,

autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre avec la Maison de Velotte.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre: 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 0

### 32 - Avenant à la convention de partenariat afférente au Centre de Vaccination de Besançon.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat entre le centre de vaccination de la Ville de Besançon et le Centre d'Examen de Santé, antenne de Planoise, de la CPAM de Haute-Saône ci-annexée.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre: 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 0

# 33 - Motion de soutien aux organismes logeurs présents sur le territoire de la ville de Besançon et de Grand Besançon Métropole.

L'État doit rester engagé dans les politiques de logement en tant que garant de la solidarité nationale et de l'égalité entre les habitants des territoires. En France, près de 70% des habitants, sont actuellement éligibles à un logement social.

Le secteur du logement social est un véritable secteur économique à part entière, les bailleurs sont aussi des aménageurs au service de l'attractivité et de l'équilibre des territoires.

L'Etat doit véritablement être aux côtés des bailleurs sociaux afin de leur permettre de relever le défi de la transition énergétique dans un contexte inédit. En effet, aujourd'hui, la situation des organismes logeurs est particulièrement difficile au regard :

- du coût de l'inflation
- du coût de la construction (hausse de 8% à 10%)
- de la hausse du taux d'intérêt du livret A (0,5 à 3%)

Ce contexte actuel réduit d'autant les ambitions des bailleurs alors même que les besoins n'ont jamais été aussi criants en termes de logement social.

En 2021, plus de deux millions de demandes ont été formulées, pour seulement 410 000 attributions selon l'USH (Union Sociale pour l'Habitat).

Et plus de 3 000 demandes sont en attente sur notre territoire.

La forte inflation notamment sur l'énergie conduit à des augmentations de charges (chauffage, électricité) pour les locataires, même si la liaison d'une large partie du parc au réseau de chaleur, compétence de Grand Besançon Métropole, a permis d'amortir les hausses. Ces hausses de charges impactent la situation des locataires déjà fragilisés par l'inflation et conduisent à une augmentation du nombre d'impayés.

Les fortes contraintes financières pesant sur les bailleurs les conduisent à ralentir les projets d'isolation, de réhabilitation, de rénovation et de construction neuve alors qu'il n'a jamais été aussi urgent de les accélérer au vu des besoins croissants et du vieillissement de la population. Notons par ailleurs que la rénovation thermique des logements a un impact non négligeable sur le pouvoir d'achat des locataires.

Rappelons enfin que la zone urbaine de Grand Besançon Métropole doit produire 11 610 des 20 000 logements attendus à l'échelle de GBM au cours des 20 prochaines années, dont 3 460 avant 2030. 1 323 seront des logements sociaux.

Les bailleurs ont à répondre aux grands enjeux d'aujourd'hui qu'ils soient sociaux, environnementaux mais également économiques et financiers, c'est pourquoi les élu•e•s du Conseil municipal de la Ville de Besançon demandent à l'État de s'engager davantage dans les politiques du logement public.

A l'unanimité des suffrages exprimés (14 abstentions), le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la motion déposée par les groupes Parti Socialiste, Europe Ecologie Les Verts, Parti Communiste Français, A Gauche Citoyens!, Génération•s.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour: 41

Contre: 0

Abstentions: 14

Conseiller intéressé : 0

## 34 - Motion relative à une réglementation européenne interdisant les substances toxiques pour la santé et l'environnement.

Le 25 avril 2022, la Commission européenne présentait sa feuille de route pour éliminer les substances chimiques toxiques des produits de grande consommation à l'horizon 2030. La réforme du règlement sur les substances chimiques, appelé « Reach », était annoncée afin interdire l'utilisation de plusieurs milliers de produits toxiques dans des productions destinées à l'usage au quotidien. Cette annonce était saluée comme un engagement historique par les ONG et les chercheurs, alertant depuis de longues années sur les dangers de ces pollutions.

Le 18 octobre 2022, la commission européenne a annoncé le report au dernier trimestre 2023 de la proposition de révision, qui était programmé dans un premier temps avant la fin 2022, puis repoussée au printemps 2023. ONG et journalistes attribuent ces reports à l'importante mobilisation de lobbies dans l'industrie chimique.

Dans ce contexte réglementaire, le 23 février 2023, une enquête réalisée par le Forever Pollution Projet et publiée dans Le Monde révèle que les substances polyfluoroalkylées et perfluoroalkylées (PFAS), dits polluants éternels car toxiques et indestructibles, se trouvent à des niveaux requérant au moins l'attention des pouvoirs publics sur au moins 17 000 sites en Europe\*\*. Ce chiffre vaut pour l'estimation prudente car établi à partir de données publiques.

Les rejets des usines produisant ou utilisant des PFAS ont pollué les eaux, les sols et les organismes qui les entourent. Ces produits chimiques sont également capables de se déplacer sur de longues distances. En France, des PFAS (en particulier le PFOS et PFOA, des PFAS « historiques », interdits depuis 2009 et 2019) sont présentes dans le sang de la totalité de la population, adultes et enfants, comme l'a montré le programme de biosurveillance Esteban en 2020.

Ces produits chimiques perfluorés restent très longtemps dans notre environnement comme dans notre corps et sont dangereux pour la santé : cancers, impacts sur les systèmes immunitaire, reproducteur et hormonal, réponse réduite aux vaccinations...

Dans les cartes interactives mises en ligne sur le site du Monde et relayée par France 3 Franche-Comté, nous avons pu constater que plusieurs points de pollution se trouvaient en Bourgogne-Franche-Comté et au sein de l'agglomération de Besançon, risquant d'impacter la santé des habitants et des animaux du territoire ainsi que notre environnement.

Cette enquête constitue un nouvel exemple d'une négligence du principe de précaution et du risque que fait courir une absence de régulation des produits chimiques sur notre santé et notre environnement.

#### Considérant :

- Les risques pour la santé humaine et pour le vivant dans son ensemble ;
- Qu'à l'échelle de l'Union européenne (UE), environ 300 millions de tonnes de substances chimiques sont produites chaque année par l'industrie, selon Eurostat, l'office statistique de

l'UE. La grande majorité (74 %) est jugée « dangereuse pour la santé ou l'environnement » par l'Agence européenne pour l'environnement.

Que la plupart des substances sont considérées comme des perturbateurs endocriniens potentiels. Près d'une sur cinq est classée comme potentiellement cancérogène, mutagène et reprotoxiques.

Qu'on estime à 100 000 le nombre de molécules mises sur le marché et à 70 000 le nombre de

celles dont les dangers sont insuffisamment caractérisés.

Que les reports de réforme de la réglementation entraineraient des négociations institutionnelles infécondes avec le Parlement européen, celui-ci renouvelant ses parlementaires au cours des élections européennes de 2024.

Que la nocivité des produits concernés est bien documentée et identifiée depuis de nombreuses

- Que la Ville de Besançon est résolument engagée dans pour la préservation dans la santé de ses habitants et de son environnement et qu'elle porte un plan d'action contre les perturbateurs endocriniens.
- Que la Ville de Besançon est résolument engagée pour la promotion et la défense de la condition animale et que ces pollutions les atteint également comme l'indiquent les travaux de l'Environnemental Working Group.

Que la réforme originellement envisagée aura des répercussions positives importantes sur la santé humaine et l'environnement, le fonctionnement de l'économie circulaire, ainsi que la

compétitivité et le potentiel d'innovation de l'industrie européenne.

Que le Président de la République Française a appelé, dans le contexte décrit précédemment, « à une pause réglementaire européenne en matière de contraintes environnementales ».

#### La Ville de Besançon demande :

Au Président de la République Française, Emmanuel Macron, d'engager urgemment la France dans une production industrielle sans perturbateur endocrinien, substances potentiellement cancérogènes, mutagènes et/ou reprotoxiques.

Au Président de la République Française de toute faire pour qu'une Réglementation Reach ambitieuse pour la santé et l'environnement soit avancée dans l'agenda institutionnel européen.

A la Commission européenne d'avancer à l'agenda institutionnel européen une Réglementation Reach ambitieuse pour la santé et l'environnement.

La fin immédiate de la procédure d'enregistrement automatique des substances et le renforcement de l'Agence européenne de l'évaluation des produits chimiques afin de s'assurer de la bonne application du Règlement Reach sur tout le territoire européen.

La fin des dérogations accordées aux substances identifiées comme préoccupantes, parmi

lesquels les PFAS.

La prise en compte des substances potentiellement cancérogènes, mutagènes et/ou reprotoxiques ainsi que des perturbateurs endocriniens dans l'ensemble des règlements européens parmi lesquels les traités commerciaux en application sur le territoire européen.

La promotion réelle dans la révision du règlement Reach des tests alternatifs (non-animaux) réglementaires pour des raisons scientifiques et éthiques, en conformité avec la résolution du Parlement européen du 16 septembre 2021 sur les plans et mesures visant à accélérer le passage à une innovation sans recours aux animaux dans la recherche, les essais réalementaires et l'enseignement (Référence : 2021/2784(RSP)).

A l'unanimité des suffrages exprimés (14 abstentions), le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la motion déposée par les groupes EELV-Société Civile, Parti Socialiste, Communiste et républicain, Génération s et À Gauche Citoyen! de la Majorité municipale.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 41

Contre: 0

Abstentions: 14

Conseiller intéressé : 0

La séance est levée à 22 h 20.

Affichée à Besançon et publiée sur le site internet, le 3 05 2003

Pour la Maire,
Par délégation,
La Cheffe du Service des Assemblées Ville,

Sandrine CESBRON